

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME V

COMMERCE EXTERIEUR

Par M. Maurice PRÉVOTEAU,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, secrétaires ; Charles Allès, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Colomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létouart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Robert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proriol, Roger Quillot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 9), 2534 (tome VII) et in-8° 555.

Sénat : 64 et 65 (tomes I, II et III, annexe 10) (1976-1977).

Loi de finances. — Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction :	
Tendances récentes du commerce extérieur de la France.....	3
Présentation des crédits consacrés à la promotion des exportations.....	10
I. — La défense du marché intérieur :	
A. — Préserver les secteurs de la chaussure et du textile du désordre économique et monétaire international	14
B. — Garantir la stabilité des marchés agricoles.....	19
II. — La conquête des marchés extérieurs :	
A. — Produire pour l'exportation.....	21
B. — Vendre à l'étranger.....	24
*	
* *	
ANNEXE N° 1. — Audition de M. André Rossi, Ministre du Commerce extérieur	31
ANNEXE N° 2. — Les emprunts à l'étranger des firmes françaises.....	35
ANNEXE N° 3. — Le régime des investissements étrangers en France.....	37
*	
* *	
TABLEAU N° 1. — Les échanges commerciaux en 1974 et 1975.....	3
TABLEAU N° 2. — La balance des échanges industriels au premier semestre 1976	4
TABLEAU N° 3. — Evolution des soldes de la balance commerciale par pays entre 1975 et 1976.....	6
TABLEAU N° 4. — Le taux de change effectif des principales monnaies depuis 1973	7
TABLEAU N° 5. — Evolution des prix à la production et à l'exportation...	9
TABLEAU N° 6. — Les crédits des services financiers.....	11
TABLEAU N° 7. — Les crédits des charges communes.....	12
TABLEAU N° 8. — Les dépenses à caractère temporaire des comptes spéciaux du Trésor.....	13
TABLEAU N° 9. — La pénétration étrangère sur le marché de la chaussure.	15
TABLEAU N° 10. — La pénétration étrangère sur le marché des textiles....	17
TABLEAU N° 11. — Résultats financiers de la garantie pour risques économiques depuis 1971.....	24
TABLEAU N° 12. — Charges nettes des procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foires	25

INTRODUCTION

Tendances récentes du commerce extérieur de la France.

L'année dernière, M. Jean Francou, qui avait la charge de cet avis sur le commerce extérieur, pouvait se féliciter de l'excédent commercial enregistré pour les premiers mois de l'année 1975, mais il avait également attiré l'attention sur le caractère précaire de ce *redressement obtenu sur la base d'échanges en régression du fait de la crise*. D'ailleurs, les **résultats définitifs pour l'année 1975** confirmaient cette analyse : comme il ressort du tableau ci-dessous, les importations ont diminué de 8 % en valeur, tandis que les exportations n'enregistraient qu'une faible croissance de 2 %.

TABLEAU N° 1. — Les échanges commerciaux en 1974 et 1975.
(Chiffres bruts.)

	1974	1975	TAUX de croissance 1974-1975.
	(En milliards de francs.)		(En pourcentage.)
Importations	239,6	220,4	— 8
Exportations	222,7	227,2	+ 2
Solde	— 16,7	»	»
Taux de couverture.....	93,0	103,1	»

NOTA. — Il s'agit de données F. O. B./F. O. B. — F. O. B. en anglais *free on board* — c'est-à-dire que la valeur des exportations est comptabilisée sans tenir compte des frais de transports et d'assurance hors du territoire français tandis que celle des importations n'inclut pas ces frais annexes nécessaires à l'acheminement de la marchandise jusqu'à la frontière française.

En 1976, comme il était prévisible, la *reprise économique*, qui s'était amorcée dès l'année dernière, a eu pour conséquence la détérioration de notre balance commerciale. En effet, l'augmentation de la production s'est accompagnée de l'*accroissement très rapide des importations* : au cours du premier semestre 1976, celles-ci ont progressé de 22,7 % en volume par rapport à la même période de 1975, tandis que les exportations ne connaissaient qu'une croissance modérée de 8,2 %.

Ainsi, pour le **premier semestre 1976**, notre balance commerciale a accusé un déficit de 5,44 milliards de francs (F. O. B./F. O. B., données non corrigées des variations saisonnières).

L'importance de ce déficit est notamment liée à l'augmentation de celui de notre *balance énergétique* du fait de l'accroissement tant des quantités importées (+ 13,1 %) que des prix payés (+ 12,6 %).

D'ailleurs, avant même que les pays producteurs ne menacent à nouveau d'élever leurs prix, le Gouvernement a annoncé que notre déficit pétrolier devrait se limiter à 55 milliards de francs pour 1977. Certes, l'augmentation du prix du carburant, ainsi que la relance de la politique d'économie d'énergie, devraient freiner la consommation, mais cela ne suffira pas à compenser la hausse de 15 % que les pays producteurs de pétrole semblent décidés à appliquer.

Mais la détérioration de notre solde commercial s'explique également par la **diminution de l'excédent dégagé sur nos échanges hors énergie**.

En ce qui concerne *les produits industriels*, le solde positif atteint 12,2 milliards de francs pour le premier semestre 1976 contre 21,9 pour la période correspondante de 1975. Le tableau ci-dessous résume cette évolution par grande catégorie de produits :

TABLEAU N° 2. — La balance des échanges industriels au premier semestre 1976.
(Chiffres bruts C. A. F. [1] /F. O. B.)

	PREMIER SEMESTRE 1975.	PREMIER SEMESTRE 1976.
	(En milliards de francs.)	
Demi-produits	+ 7,09	— 0,15
Biens d'équipement	+ 7,50	+ 7,91
Biens de consommation.....	+ 7,31	+ 4,50
Total	+ 21,90	+ 12,26

(1) C. A. F., c'est-à-dire coût-assurance fret.

On peut constater que la détérioration concerne surtout le poste des demi-produits traditionnellement déficitaire — et celui des biens de consommation, qui subit les conséquences de la reprise de la demande intérieure.

Pour les biens d'équipements, l'évolution apparaît relativement favorable, puisque l'excédent augmente légèrement en valeur absolue pour atteindre 7,91 milliards de francs.

Le solde négatif de nos échanges de *matières premières* passe de 2,4 à 3,4 milliards de francs, ce qui reflète non seulement la reprise de la production mais encore une hausse des cours d'environ 30 %.

Enfin, l'amélioration du solde de nos *échanges agricoles* s'est traduite par le doublement de l'excédent qui atteint 4,7 milliards de francs pour le premier semestre 1976 contre 2,5 milliards de francs pour la même période de l'année précédente.

Mais les perspectives pour la fin de l'année 1976 sont loin de laisser espérer une amélioration puisque se feront sentir **les effets de la sécheresse** sur nos échanges agricoles, en déficit de 475 millions en octobre 1976, ainsi que les conséquences de l'accélération de la hausse des prix en France ; celle-ci retrouve en septembre, malgré le blocage des prix, le rythme de 10 % l'an, alors que, dans le même temps, la République fédérale ne connaissait qu'une croissance de 3 %. Certes, la situation n'est pas aussi grave que celle de l'Italie et de l'Angleterre, dont la hausse des prix annuelle est respectivement de 14 % et 16 %.

D'ailleurs, en ce qui concerne la balance commerciale globale, les **derniers résultats** connus pour le mois d'octobre sont franchement mauvais, puisque le déficit se monte à 4 712 millions de francs en données corrigées des variations saisonnières. Ce déficit atteint déjà plus de 15 milliards de francs en chiffres bruts depuis le début de l'année.

Il s'agit sans doute de la conséquence de l'**accélération des importations d'hydrocarbures** : le déficit énergétique dépasse déjà 50 millions de francs et excédera sans doute le montant de 55 millions de francs initialement prévu pour l'année 1976. Mais c'est l'augmentation des importations depuis un an (+ 42 %) qui est particulièrement préoccupante, ainsi que l'inévitable détérioration des termes de paiement qui ne peut qu'affaiblir le franc.

En résumé, on peut dire que **la crise a eu pour conséquence de creuser les écarts entre les pays**. Les plus forts, comme la République fédérale allemande, les Etats-Unis et le Japon, ont vu leur

situation se renforcer encore, tandis que les pays les plus faibles, comme l'Italie et la Grande-Bretagne, ont vu leur position se détériorer.

La France, pour sa part, se situe entre ces deux extrêmes mais sans infirmer l'observation précédente.

En effet, on constate que le solde de ses échanges se détériore vis-à-vis des pays forts et s'améliore vis-à-vis des pays faibles comme peut le montrer le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 3. — Evolution de la balance commerciale par pays entre 1975 et 1976.
(Dix premiers mois.)

	1975	1976	DIFFERENCE 1976/1975.
U. E. B. L. (1).....	+ 933	— 1 975	— 2 908
Pays-Bas	— 2 159	— 3 893	— 1 734
R. F. A.....	— 4 872	— 10 412	— 5 540
U. S. A.....	— 5 730	— 9 352	— 3 622
Italie	+ 913	+ 1 933	+ 1 020
Grande-Bretagne	+ 3 326	+ 782	— 2 544

(1) Union belgo-luxembourgeoise.

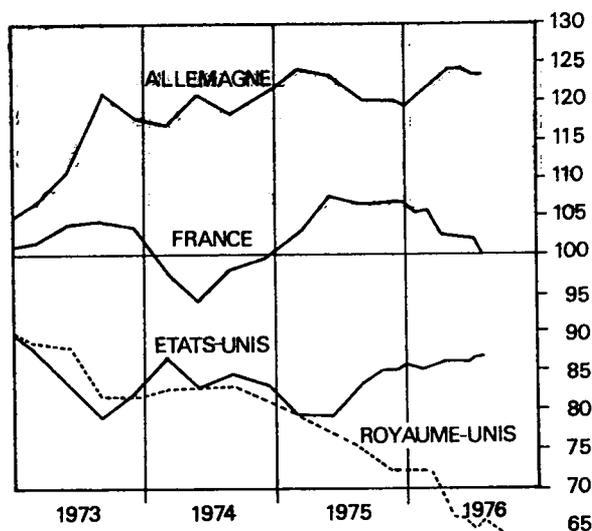
Les difficultés présentes constituent-elles la conséquence d'une **diminution de la compétitivité des produits français** ? On doit reconnaître qu'il est difficile de répondre à la question car il s'agit d'une notion complexe.

En effet, la compétitivité ne dépend pas seulement d'éléments à peu près objectifs comme la valeur du franc et l'évolution des prix à l'exportation, mais également de facteurs plus difficiles à apprécier comme *le dynamisme* de nos exportateurs.

Il semble que la hausse récente du franc sur les places étrangères en ait ramené la valeur moyenne en devises à ce qu'elle était en décembre 1969, c'est-à-dire après que la dévaluation d'août 1969 ait donné un avantage de change incontestable aux exportateurs français. C'est ce que traduit le graphique ci-dessous qui retrace l'évolution du taux de change effectif du franc et des principales monnaies depuis 1973.

TABLEAU N° 4. — Taux de change effectif des principales monnaies depuis 1973.

(Base 100 en décembre 1969.)



Mais il est certain que cet avantage de change dont bénéficie la France depuis le début 1976, a été compensé, notamment, par rapport à la République fédérale, par l'accroissement plus rapide du prix des exportations. Celui-ci a cru plus vite pour la France que pour l'Allemagne, malgré l'effet de la dépréciation du franc, puisque au début 1976, les indices correspondants atteignaient respectivement 195 et 185.

Cependant, il apparaît bien que les considérations de prix ont peu d'effets sur les exportations d'équipement, qui représentent plus du quart de nos ventes à l'étranger. Comme le démontre aisément l'exemple allemand, le facteur essentiel de la compétitivité réside dans **les méthodes de commercialisation** et dans l'acquisition de certaines **spécialisations**.

Beaucoup de firmes françaises l'ont compris, comme ce groupe français qui, grâce à l'électronique professionnelle et au matériel médical, verra la part de ses exportations passer de 39 à 45 % de son chiffre d'affaires.

En définitive, malgré les difficultés présentes, on ne saurait oublier que des **progrès considérables** ont été accomplis depuis vingt ans et que la France ne peut faire état, comme la République fédérale, d'une tradition exportatrice ancienne, ni d'ailleurs des mêmes succès dans la modération des hausses des prix.

A court terme, il faut cependant craindre que les entreprises françaises, plutôt que de chercher à développer leur vente à l'étranger, ne préfèrent *reconstituer une trésorerie réduite par la hausse des charges d'exploitation* en France au moyen d'une augmentation des marges à l'exportation. C'est ce que le tableau ci-dessous laisse craindre puisque l'on constate que les prix à l'exportation ont tendance à croître plus vite que ceux à la production.

TABLEAU N° 5. — Evolution des prix à la production et à l'exportation.

(Rythme annuel en pourcentage.)

BRANCHES D'ACTIVITES	PRIX A LA PRODUCTION					PRIX A L'EXPORTATION				
	1975.	Mars 1975 à juin 1975.	Juin 1975 à novembre 1975.	Novembre 1975 à mars 1976.	Mars 1976 à juin 1976.	1975.	Mars 1975 à juin 1975.	Juin 1975 à novembre 1975.	Novembre 1975 à mars 1976.	Mars 1976 à juin 1976.
Biens intermédiaires.....	+ 2,5	— 1	+ 1,5	+ 7	+ 10,5	— 5	— 12	— 5	+ 5,5	+ 11
Biens d'équipement.....	+ 7	+ 7	+ 5,5	+ 8	+ 9	+ 7,5	+ 8	+ 5,5	+ 5,5	+ 8,5
Biens de consommation.....	+ 9	+ 11,5	+ 6	+ 10	+ 8	+ 5,5	+ 3	+ 4,5	+ 8,5	+ 12
Ensemble de l'industrie...	+ 6	+ 5,5	+ 4,5	+ 8,5	+ 9	+ 3	0	+ 1,5	+ 7	+ 11

Cette brève analyse de la situation du commerce extérieur français a permis de mettre l'accent sur les deux aspects d'une stratégie de l'exportation :

— *définir et acquérir une spécialisation, des « créneaux »*. De ce point de vue, la politique du commerce extérieur rejoint la politique générale de développement des structures de production ;

— *améliorer les méthodes* de prospection et de vente sur les marchés étrangers.

Cet avis n'a pas pour objet d'examiner l'ensemble de ces problèmes. Il se contente de présenter une description critique — sans prétendre apporter des solutions miracles — des moyens actuellement mis en œuvre pour assurer une participation plus fructueuse de notre pays à l'échange international.

La participation de la France à l'échange international apparaît comme une nécessité, non seulement parce que la France ne peut trouver sur son territoire toutes les matières premières et, en particulier, les ressources énergétiques dont elle a besoin, mais aussi parce que l'ouverture sur l'extérieur est un facteur de progrès économique par les gains de productivité qu'il suscite. Cela dit, on ne peut qu'être conscient *des risques* que fait courir à notre développement industriel ou agricole le développement désordonné des importations. Mais qu'il s'agisse de **défendre le marché intérieur** ou de **conquérir le marché extérieur**, on ne saurait trop insister sur le fait que le problème est de renforcer le dynamisme des entreprises et que des mesures d'assistance supposent un *effort d'adaptation de la part de leurs bénéficiaires*.

Présentation des crédits.

Si l'actualité nous conduit à examiner certains problèmes sectoriels, dans la première partie de cet avis, les crédits budgétaires spécifiquement consacrés au commerce extérieur concernent, *stricto sensu*, trois grandes catégories de dépenses :

1° les dépenses de fonctionnement inscrites dans le fascicule « services financiers » ;

2° les dépenses de soutien aux exportations inscrites dans le fascicule des charges communes ;

3° les dépenses temporaires liées aux comptes de prêt qui sont récapitulées dans le fascicule des Comptes spéciaux du Trésor.

TABLEAU N° 6. — Les crédits des services financiers.

DESIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
Dépenses de personnel (chapitres 31-84, 31-85 et 31-91).....	91,9	100,2	125,25	144,68	163,93
Matériel et remboursement de frais (chapitres 34-03 et 34-04).....	31,1	33,6	39,6	46	53,5
Dépenses diverses (chapitres 44-84, 44-85 et 57-10).....	80,5	79,7	68,2	75,5	82,43
Coopération technique (chapitre 44-88)..	26	38	42	46	50,9
Total	229,5	251,5	235,05	312,1	350,4

On constate que près de 220 millions de francs sont destinés aux **dépenses de fonctionnement** des services de l'expansion économique à l'étranger. Ceux-ci se composent de :

— 125 conseillers commerciaux, dont 33 détachés en France auprès du Centre français du commerce extérieur et comme conseillers commerciaux en mission ;

— 250 attachés commerciaux, dont 55 titularisés ; six d'entre eux sont spécialisés dans le commerce des produits agricoles ;

— 244 enquêteurs et 427 secrétaires.

Les crédits regroupés ici dans le poste « dépenses diverses » recouvrent essentiellement la participation aux dépenses de fonctionnement du Centre français de commerce extérieur (C. F. C. E.).

Enfin, la dotation du poste coopération technique consiste en une subvention à l'Agence de coopération technique industrielle et économique (A. C. T. I. M.).

TABLEAU N° 7. — Les crédits des charges communes.

DESIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
Assurance-prospection et foire (chapitre 14-01, article 80, paragraphe 32) :					
Inscription initiale.....	16,3	30	38	38	38
Liquidation	35,8	35,5	38	»	»
Bonification de prêts (chapitre 44-98, article 90, paragraphe 20) :					
Inscription initiale.....	27	27	325	550	400
Liquidation	48,6	317	353,6	(1) 500	»
Garanties au secteur industriel (chapitre 14-01, article 40, paragraphe 20) :					
Inscription initiale.....	460	645	907	1 407	2 499,9
Liquidation	585	648	1 155	(1) 2 100	»
Assurance-crédit (chapitre 14-01, article 80, paragraphe 30) :					
Inscription initiale.....	»	»	»	»	»
Liquidation	»	»	53	»	»
Total :					
Inscription initiale.....	503,3	672	1 270	1 995	2 937,9
Liquidation	669,4	1 000,5	1 546,6		

(1) Dix premiers mois.

Ainsi les crédits de soutien aux exportations ont presque sextuplé en cinq ans. Cette évolution très inquiétante est tout particulièrement due à l'accroissement considérable des charges dues au titre de la bonification du taux d'intérêt des crédits à l'exportation ainsi qu'à la procédure de la garantie pour risques économiques. A noter que ce dernier poste, à lui seul, se monte aux trois quarts des dépenses totales, soit 2,5 milliards de francs.

TABLEAU N° 8. — Les dépenses à caractère temporaire des Comptes spéciaux du Trésor.

DESIGNATION	1973	1974	1975	1976	1977
1° Compte de règlement avec les gouvernements étrangers :					
— Compte de consolidation des dettes commerciales de l'étranger :					
— inscription initiale (art. 72 loi de finances 1960).....	»	188	186	473,7	291
— charge nette.....	396	338	212	»	»
— Assistance financière à la Turquie dans le cadre de l'accord d'association avec la C. E. E. (loi de finances, art. 67 et loi de finances pour 1972, art. 53) :					
— charge nette.....	64	114	110	60,7	37,7
2° Compte de prêts à des Etats ou à des organismes étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (comptes 903.07/903.09/903.10) :					
— charge nette.....	425	677	527	388	830,8
3° Long terme exportation (compte 903.06, prêts au Crédit national et à la B. F. C. E. pour l'achat de biens d'équipement par des acheteurs étrangers) (loi n° 60-859, art. 3 et loi n° 65-1154, art. 5) :					
— charge nette.....	200	— 172	— 297,4	— 493,4	— 645,2
Totaux	1 085	957	746	1 092	514,3

N. B. — Le chiffre de l'inscription initiale est pris en compte toutes les fois que le chiffre d'affaires n'est pas connu.

I. — La défense du marché intérieur.

Cet objectif suppose la définition d'une politique globale, dont seul l'aspect douanier relève spécifiquement de la compétence du Ministère du Commerce extérieur. Sur ce plan, *les instruments de politique commerciale* (droits de douane, contingents, procédures de contrôle diverses) *doivent être utilisés avec prudence*. Le recours systématique à ces moyens risque de susciter des *représailles* et, en fin de compte, d'aboutir à une généralisation de pratiques protectionnistes dont on a pu mesurer le caractère néfaste au cours de la grande crise de 1930. La menace est particulièrement sérieuse car, alors même que commence actuellement la phase active des négociations commerciales du « Tokyo

Round », certains pays mettent dès maintenant en place un arsenal de mesures protectionnistes. Ainsi, les Etats-Unis ont considérablement augmenté le contrôle de l'administration sur les importations, dans le cadre du Trade Act voté en 1975. Déjà, celle-ci a pris ou menace de prendre des mesures préjudiciables à nos exportations d'automobiles, d'acier et de cognac. Par ailleurs, l'Italie a, pour faire face aux difficultés que l'on connaît, généralisé, en mai 1976, le système du dépôt préalable à l'importation : tout acquéreur de devises doit effectuer un dépôt équivalant à la moitié de l'opération.

Dans ces conditions, si une politique commerciale spécifique doit être mise en place en France, elle ne saurait constituer une solution suffisante, ni même durable, pour résoudre certains problèmes sectoriels. Aussi est-ce donc plutôt par une **concertation internationale** que peuvent être trouvés les remèdes aux conséquences néfastes que **la désorganisation des marchés mondiaux et le dérèglement du système monétaire international** font actuellement subir à certains secteurs de notre économie, comme ceux du textile et de la chaussure. C'est également sur ce plan que doivent être recherchées de meilleures conditions pour la commercialisation des produits de notre agriculture.

A. — PRÉSERVER LES SECTEURS DU TEXTILE ET DE LA CHAUSSURE DU DÉSORDRE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Ces deux activités ont été particulièrement touchées, au cours de ces dernières années, par les désordres monétaires et la désorganisation des marchés internationaux. Après avoir rappelé l'importance économique du secteur, on fera le bilan des mesures prises pour lui permettre de surmonter la crise.

L'industrie française de la chaussure employait à la fin de 1973 près de 70 000 personnes. Les *entreprises* qui la composent, *petites et moyennes* pour la plupart, puisque 5 % seulement d'entre elles emploient plus de 500 salariés, sont dispersées sur l'ensemble du territoire, et se situent en général dans des *zones semi-rurales assez peu industrialisées*. 52 % des effectifs se retrouvent dans les régions de l'ouest (Bretagne, pays de la Loire, Poitou-Charente, Aquitaine). Les pays de la Loire, notamment le Choletais, emploient plus du quart des effectifs globaux et assurent près de 27 % de la production nationale.

Depuis le printemps 1975, cette industrie connaît une crise sérieuse. Les importations se sont accrues notablement (plus 15,8 % en un an) tandis que les exportations ont accusé une diminution sensible (moins 12,6 %). Ce double phénomène a eu pour conséquence une *réduction d'activité* qui s'est traduite par une baisse de production de l'ordre de 6 %.

Cette récente dégradation est due surtout à des données conjoncturelles d'ordre monétaire (dévaluation de la peseta, forte dépréciation de la lire) qui ont permis à certaines fabrications étrangères de prendre une part croissante dans la consommation intérieure, tandis que de nombreux marchés étrangers se fermaient aux chaussures françaises ; la forte dépréciation de la lire a favorisé les exportations italiennes ; or, parmi les pays exportateurs, c'est l'Italie, premier exportateur mondial de chaussures, qui constitue la menace la plus grave pour l'industrie française.

La dépréciation de la lire par rapport au franc n'a pas été ralentie par le retrait du franc français du « serpent » et la pression italienne s'est encore accentuée en 1976. Si l'on compare les trois premiers mois de 1975 et de 1976, on constate que les importations de chaussures italiennes ont crû de 10,5 % en volume, cet accroissement atteignant pour les chaussures à dessus cuir 46,3 % en volume.

Victime du désordre monétaire international, l'industrie française de la chaussure doit plus fondamentalement faire face à des problèmes structurels.

TABLEAU N° 9. — La pénétration étrangère sur le marché de la chaussure.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Pourcentage par rapport à la production :						
Exportations	24,3	25,6	25,5	26,8	29,2	26,7
Importations	19,5	20,8	24,5	21,6	22,9	32,9

Source : Conseil national du cuir (données physiques).

Le tableau ci-dessus permet de constater la réduction d'un excédent traditionnel et, même, l'apparition d'un déficit en 1975. Cette évolution défavorable tient, pour l'essentiel, à une **forte progres-**

sion des importations : la part de celles-ci dans la production totale du secteur — en termes physiques — passe de 19,5 % en 1970, à 22,9 % en 1974, après avoir atteint 24,5 % en 1972. En revanche, la part des exportations se maintenait aux alentours de 25 %, à l'exception de 1974 où a été atteint le taux exceptionnel de 29 %.

Dès lors, si la longue détérioration que l'on a observée en 1975 permet de justifier la mise en place d'un dispositif de contrôle administratif des importations au moyen de la procédure des **visas techniques**, il ne s'agit là que d'une *solution temporaire*, liée aux difficultés actuelles de la lire, qui ne peuvent être résolues que sur *le plan international*. Mais l'essentiel est de renforcer le dynamisme de la profession. Tel est l'objectif de la politique actuelle du Gouvernement qui consiste en **trois séries de mesures** :

— La première est destinée à *favoriser l'adaptation des structures industrielles* du secteur de la chaussure aux nouvelles conditions du marché, par l'attribution de diverses aides financières aux entreprises désireuses de se regrouper et de se moderniser.

Cette action, menée dans le cadre du Comité de développement de l'industrie de la chaussure et des articles chaussants (C.O.D.I.F. A.C.), est financée par une taxe parafiscale ; l'assiette de celle-ci a été modifiée ; les ressources nouvelles ainsi créées pourront être utilisées en liaison avec l'action du Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C.I.A.S.I.).

— La deuxième série de mesures vise directement à *développer la qualité et la compétitivité des produits*, pour adapter la production française aux besoins des consommateurs et permettre d'en améliorer à terme l'image de marque à l'étranger. Elle comprend d'abord le renforcement du contrôle de l'application de la réglementation existante sur l'appellation « cuir » en vertu des dispositions de la loi du 25 juin 1936 sur la protection du cuir et du décret 55-76 du 14 janvier 1955 sur le commerce des produits en cuir et similaires du cuir. En outre, un décret en préparation doit instaurer un système d'étiquetage informatif pour les chaussures.

— La troisième série de mesures vise, dans le cadre des procédures existantes, à soutenir les efforts à l'exportation déjà engagés avec les industriels de la chaussure.

L'industrie textile française se trouve également confrontée à de graves problèmes du fait de la pénétration croissante de certains produits étrangers sur le marché intérieur, comme le montre le tableau ci-après.

TABLEAU N° 10. — La pénétration étrangère sur le marché des textiles.

(Part des importations dans la consommation en pourcentage.)

TEXTILE	1-74	2-74	3-74	4-74	1-75	2-75	3-75	4-75	1-76	2-76
Fils artificiels	42	40	46	40	46	56	45	47	50	55
Fils synthétiques	44	41	36	41	43	45	35	46	47	45
Fibres artificielles	24	24	14	22	24	25	24	26	35	38
Fibres synthétiques	54	52	49	59	51	59	62	56	59	61
Filatures de coton	12	13	11	11	13	13	10	13	14	15
Filatures de laine peignée	15	15	12	14	15	16	16	20	19	20
Filatures de laine cardée	15	16	13	11	12	13	11	17	19	20
Moulinage	26	27	21	25	31	32	29	41	35	36
Tissages de coton-lin	38	41	34	40	44	55	39	48	50	50
Tissages de laine	21	22	18	19	21	31	22	23	25	30
Tissages de soierie	27	33	31	31	26	51	32	40	28	47
Bonneterie	36	35	46	38	38	37	42	39	46	50

HABILLEMENT (1)	1972	1973	1974	1975 (2).	1 ^{er} SEMESTRE 1976 (2).
Confection H. (costumes)	13	19	22	25	29
Confection D. (robes)	9	10	9	11	13
Chemiserie H. (chemises).....	15	25	24	27	32
Lingerie D. (chemisiers).....	13	17	26	35	42

(1) Données physiques.

(2) Estimation.

Au cours des neuf premiers mois de l'année, les importations textiles ont augmenté de 33 % par rapport à la même période de l'année précédente, tandis que l'accroissement correspondant des exportations a atteint à peine 15 %.

Cette situation menace l'activité de secteurs comme celui de l'habillement qui emploie plus de 200 000 personnes. Cette main-d'œuvre importante, composée à 85 % de personnel féminin, est employée dans 2 000 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire, dont les ateliers sont souvent situés dans de *petites localités* où ils sont, en général, les *seules possibilités d'emploi féminin*.

Le Gouvernement a montré clairement qu'il entendait réagir. Aussi, le **Premier Ministre** a déclaré, lors de son récent voyage à Troyes : « **La France ne laissera pas disparaître son industrie textile ; mais cela suppose qu'elle s'adapte aux conditions actuelles par des efforts de restructuration de productivité et d'innovation.** » De tels principes apparaissent tout à fait sains, et il convient de les appliquer sans plus attendre.

Il s'agit, en premier lieu, d'accélérer la mise en œuvre du *plan professionnel de développement des exportations*. D'ailleurs, le Premier Ministre a annoncé dans sa réponse au Sénat, à une question de M. Schumann (*Journal officiel* du 10 novembre 1976), qu'un Comité interprofessionnel de rénovation des structures industrielles et commerciales vient de créer en son sein un organisme chargé du développement des exportations. Les sommes prévues pour assurer ces actions devraient être de l'ordre de 15 à 20 millions de francs, en 1977, auxquelles il convient d'ajouter un crédit de 1 million de francs prélevé sur le budget du Ministère de l'Industrie.

Mais les interventions du Gouvernement visent également à participer activement à la mise en place d'accords internationaux de nature à éviter des modifications désordonnées et brutales des courants d'échange.

D'abord, des *accords bilatéraux* d'autolimitation des ventes ont été conclus avec l'Inde, le Pakistan, le Japon, la Corée, Hong-Kong, Macao, Singapour, la Malaisie, la Colombie, le Brésil, la Yougoslavie et l'Égypte. Des conversations sont en cours avec trois pays de l'Est : la Roumanie, la Pologne et la Hongrie.

Mais le Gouvernement s'est surtout engagé à faire prévaloir, lors du renouvellement en 1977 de l'**Arrangement multifibre**, des

principes assurant un traitement plus équitable de l'industrie nationale. Ainsi, l'arrivée de nouveaux courants d'importations en provenance des pays n'ayant pas signé des accords d'autolimitation ne doit pas se faire au détriment de la seule production nationale. De plus, la formulation actuellement prévue par l'Arrangement pour définir la progression annuelle des importations doit être revue, afin d'éviter que les entreprises françaises ne supportent, comme c'est le cas à l'heure présente, tout le poids d'une récession ou d'un ralentissement de la demande.

B. — GARANTIR LA STABILITÉ DES MARCHÉS AGRICOLES

Un troisième et dernier secteur de l'économie française est maintenant menacé par la désorganisation des marchés consécutive au dérèglement du système monétaire international : l'agriculture française risque, en effet, de pâtir du *fonctionnement de plus en plus défectueux du Marché commun agricole*.

Ces mécanismes sont simples dans leur principe, puisqu'il s'agit de faire des Etats de la C. E. E. *un marché unique* qui permette aux agriculteurs d'écouler leur production dans le cadre *d'un système de prix stables* capable de leur assurer une juste rémunération ainsi qu'une protection efficace contre la concurrence étrangère.

En fait, il semble que, bien que l'application de ce système n'ait jamais été aisée, les *perturbations monétaires*, ainsi que les *mesures transitoires liées à l'adhésion de nouveaux membres* en ont rendu la gestion particulièrement complexe.

En théorie, l'Etat qui réévalue, doit diminuer ses prix exprimés en monnaie nationale et celui qui dévalue, doit les ajuster en hausse. A l'occasion de la dévaluation du franc de 1969, on s'aperçut qu'il n'était pas possible de procéder brutalement à ces réajustements. C'est pourquoi, dès cette époque, furent instaurées des mesures de transition. Ce système a dû être généralisé en mai 1971 pour constituer le régime des **montants compensatoires** « monétaires » dont le mécanisme peut être décrit comme suit :

Les dépréciations et les réévaluations effectivement constatées sur les marchés des changes n'entraînent pas *ipso facto* des ajustements équivalant aux « taux verts » des monnaies concernées,

mais sont compensées par la perception ou le versement de montant correspondant à la décote ou à la surcote constatée. D'un point de vue financier, le système fonctionne de la façon suivante :

	Monnaies appréciées.	Monnaies dépréciées.
Exportation	Subvention.	Taxe.
Importation	Taxe.	Subvention.

Ainsi, dans l'hypothèse du flottement en baisse d'une monnaie, les céréales de l'État en question se trouvent plus compétitives et doivent donc subir une taxe à l'exportation pour ne pas perturber les marchés étrangers ; en revanche, les importations désormais plus chères doivent bénéficier d'une subvention afin que ne soient pas modifiés les courants d'échanges antérieurs.

Il faut noter que, dans un tel système qui est d'application hebdomadaire, le montant compensatoire monétaire applicable à une opération est celui en vigueur le jour de l'exportation ; il n'est pas « *préfixable* ».

Les modalités de paiement rendent le système encore plus complexe pour les agriculteurs puisqu'il suppose un double paiement : par exemple, pour une exportation d'un pays à monnaie forte vers un pays à monnaie faible, l'exportateur percevra une subvention de son pays d'origine pour ramener sa marchandise à sa valeur en unité de compte, tandis que l'importateur percevra également une subvention. En fait, les agriculteurs sont souvent gênés par le *retard* que certains pays mettent à payer celle-ci.

*
* *

Si les problèmes que l'on vient d'évoquer apparaissent particulièrement aigus, ils ne sont pas d'une nature différente de ceux qui se posent à beaucoup de secteurs de l'économie française. C'est ainsi que la recherche de la compétitivité des produits français passe avant tout par la réorganisation des structures de production, qu'il s'agisse de défendre un secteur d'activité menacé par la concurrence ou, au contraire, de permettre à la France de se placer sur une spécialité, un créneau particulier. Il est, en effet, nécessaire d'assurer la **présence française** sur des marchés en expansion, ou sur ceux dont la maîtrise par l'étranger, menacerait l'indépendance nationale. Tel est l'objet des **plans professionnels** en cours d'exécution ou d'élaboration :

— plan machine-outil ;

- plan G. I. M. E. E. C. (matériel électrique et électronique) ;
- plan instruments de mesure et électronique médicale ;
- plan péri-informatique ;
- plan matériel de manutention.

En réalité, l'expérience montre que la capacité technique n'est pas suffisante pour assurer le développement des exportations et qu'il faut développer la **volonté de conquête des marchés extérieurs**, notamment chez les petites et moyennes entreprises.

II. — La conquête des marchés extérieurs.

La France ne dispose pas d'une tradition exportatrice aussi ancienne que d'autres pays comme la République fédérale allemande. Les pouvoirs publics ont mis en place tout un dispositif d'aides destinées à inciter les firmes françaises à se tourner vers l'exportation. Celui-ci a pour objet :

- d'encourager les chefs d'entreprise à *produire pour l'exportation* ;
- de guider leur effort de prospection et de *commercialisation sur les marchés étrangers*.

A. — PRODUIRE POUR L'EXPORTATION

Les entreprises françaises ont longtemps préféré le marché national, plus sûr et mieux connu, aux marchés extérieurs, même si des progrès importants ont été effectués depuis vingt ans de ce point de vue.

Un premier volet d'une politique d'encouragement consiste à *diminuer certains risques associés à l'exportation* et, notamment, à donner des facilités de financement qui compensent les difficultés d'obtention des marchés et l'allongement des délais de paiement. Mais toutes les mesures prises dans ce sens sont marquées par la volonté des pouvoirs publics de **diffuser « l'esprit exportateur » auprès des petites et moyennes entreprises**.

On a, en effet, constaté que 1 000 firmes réalisaient plus de 70 % des exportations françaises. Cette proportion — même si elle ne tient pas compte du phénomène de la sous-traitance — apparaît manifestement excessive dans la mesure où de nombreuses petites et moyennes entreprises pourraient, par leur spécialisation et leur qualité technique, vendre à l'étranger.

Il s'agit donc de faire connaître à ces entreprises les possibilités offertes par les marchés extérieurs et d'adapter certaines procédures d'aide à l'exportation. Tel était l'objet de l'opération « **nouveaux exportateurs** » lancée en septembre 1975, et complétée depuis par diverses mesures d'ordre général, visant à déconcentrer la gestion des procédures d'aide à l'exportation au niveau local.

Ainsi, les entreprises qui le désirent peuvent obtenir :

— un diagnostic rapide sur leurs aptitudes à l'exportation ainsi que l'assistance des organismes compétents, tant en ce qui concerne l'information sur les marchés, que l'organisation des financements et des contacts commerciaux ;

— un régime simplifié d'assurance à la prospection destiné en cas de succès à déboucher sur une assurance de droit commun ;

— la participation à *des missions d'exportateurs* organisées sur une base régionale.

D'une façon plus générale, on s'efforce actuellement de rapprocher de leurs usagers les administrations compétentes en matière d'aides à l'exportation. Des **expériences de déconcentration** sont, ou seront réalisées, dans certaines villes comme Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Marseille, Nancy et Nantes.

L'expérience lyonnaise menée dès l'année 1975 fait déjà apparaître un bilan très positif. Animée par les services du Conseiller commercial en mission, elle a conduit à renforcer les moyens et les compétences des représentants locaux de la Direction générale des Douanes, de la Banque de France, du Centre français du commerce extérieur, de la Banque française du commerce extérieur (B. F. C. E.), de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (C. O. F. A. C. E.). Un effort a été également demandé aux grandes banques pour qu'elles accompagnent l'action de ces organismes.

L'objectif était de donner aux échelons locaux de ceux-ci le pouvoir de répondre directement aux demandes des exportateurs de la région ou, lorsque la décision restait prise par les échelons centralisés, de les dispenser de tout déplacement en localisant sur place l'instruction et la gestion des dossiers.

On peut ainsi constater, avec satisfaction, qu'un gain de temps de plusieurs semaines a été réalisé dans la délivrance des garanties de la C. O. F. A. C. E. et des crédits à moyen et long terme. Ces mesures semblent avoir été bien accueillies puisque, si, au troisième

trimestre 1975, 50 % des exportateurs de la région Rhône-Alpes continuaient à déposer leur demande de garantie à Paris, au quatrième trimestre, 75 % des dossiers ont été traités à Lyon. En ce qui concerne les banques, on constatait qu'à la fin de l'année 1975, seule une grande banque n'utilisait pas encore la procédure décentralisée et que celle-ci concernait plus de 80 % des dossiers de financement.

De même, le contrôle des changes est désormais effectué sur place, notamment en ce qui concerne les exportations de métaux précieux et l'octroi de délais de règlement.

Enfin, ont été analysées en faveur des petites et moyennes entreprises, **diverses procédures spéciales de financement** des exportations.

D'autres **mesures favorables aux exportateurs** ont été prises (d'intérêt) aux entreprises exportatrices — « crédits Ségard » — ont été aménagées pour tenir compte des caractères particuliers de l'activité des petites et moyennes industries, en particulier l'engagement d'augmentation de 5 % du chiffre d'affaires à l'exportation, qui est la contrepartie du prêt, doit tenir compte des irrégularités propres aux activités de cette catégorie d'entreprise.

D'autres mesures favorables aux exportateurs ont été prises au cours de l'année 1976 :

— le seuil d'accès au préfinancement stabilisé est abaissé aux contrats d'un montant de 500 000 F représentant au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise et portant sur des produits d'une durée de fabrication supérieure à 6 mois (au lieu de 12 mois) ;

— les ventes à l'étranger pourront faire l'objet d'une procédure de crédit-bail aux conditions du crédit à l'exportation ;

— les mécanismes de garantie du risque commercial à court terme par la C.O.F.A.C.E. ont été aménagés et l'importance des risques garantis par le Trésor public substantiellement accrue ;

— la C.O.F.A.C.E. a assoupli les conditions d'indemnisation en ce qui concerne notamment le respect du droit local par l'acheteur, l'appel abusif des cautions de soumission et le déni de justice ;

— la procédure d'avance en devises pourra être utilisée pour garantir le risque de change lié aux opérations de vente sur catalogue libellées en devises.

Il s'agit donc d'aménagements utiles concernant des procédures connues dont on se contentera de présenter le bilan financier dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 12. — Résultats financiers de la garantie pour risques économiques.
(Chapitre 14-01, article 40, § 20.)

	1971	1972	1973	1974	1975	PREMIER semestre 1976.
	(En milliards de francs.)					
I. — Montant garanti.....	6,3	8,3	8,4	9,8	12,2	»
II. — Charges pour le Trésor public	0,45	0,55	0,58	0,65	1,02	0,92
II/I (en pourcentage)	7,1	6,6	6,9	6,6	8,5	»

B. — VENDRE A L'ÉTRANGER

L'augmentation des ventes à l'étranger suppose une amélioration des **méthodes de commercialisation**. C'est sur ce plan surtout que les entreprises françaises semblent faire preuve d'une efficacité moindre que celle des concurrents allemands ou japonais. La politique des pouvoirs publics en la matière repose essentiellement sur trois types d'intervention :

- des procédures d'aide financière à la prospection ;
- des structures administratives de préparation de l'effort d'exportation ;
- l'aménagement de régimes juridiques liés aux opérations d'exportation.

En ce qui concerne les **aides financières à la prospection**, eux procédures existent actuellement gérées par la C. O. F. A. C. E.

L'assurance-prospection s'adresse aux entreprises qui effectuent un effort continu pour diffuser leurs produits sur les marchés étrangers ; elle consiste en la prise en charge par la C. O. F. A. C. E., pour une part variant de 50 % à 70 %, de la perte résultant d'une action de prospection.

L'assurance-foire, en revanche, est réservée aux entreprises qui limitent leur effort à une manifestation isolée. Dès la fin de la manifestation commerciale, la C. O. F. A. C. E. verse à l'assuré

une indemnité provisionnelle dont le montant est égal à 50 % des dépenses engagées et garanties. Il s'agit des frais suivants : location et aménagement de stands, transport et emballage des articles exposés, publicité, assurance, voyage et séjour des délégués. Après une période d'un ou deux ans, la C. O. F. A. C. E. fait le bilan de l'opération. L'assuré doit alors rembourser tout ou partie de l'indemnité provisionnelle.

On doit noter qu'a été mise en place une nouvelle modalité de ces procédures, l'*assurance-offre*, qui vise à inciter les entreprises françaises à effectuer des soumissions aux appels d'offres internationaux.

Enfin, en règle générale, ces procédures ne s'appliquent pas aux pays du Marché commun, pour lesquels elles ne sont pas jugées utiles.

Leur coût étant relativement modéré, comme le laissent apparaître le tableau ci-dessous, elles doivent être encouragées car il semble que nos concurrents étrangers se déplacent plus facilement pour assurer cette présence sur les marchés étrangers indispensable au développement des ventes.

TABLEAU N° 13. — Charges nettes des procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foire.

(Chapitre 14-01, article 80, § 32.)

	1971	1972	1973	1974	1975
	(En millions de francs.)				
Assurance prospection.....	12,8	15	29	25,1	15,6
Assurance foire.....	3,9	3,4	3,9	10,2	11,1

Enfin, il convient d'**encourager les investissements français à l'étranger** ; ceux-ci sont d'abord nécessaires pour constituer les filiales de vente, les réseaux commerciaux et les bureaux de commissionnaires qui, seuls, permettent de consolider l'implantation d'un produit. Les investissements industriels peuvent également se révéler avantageux dans des pays qui, à terme, sont appelés à devenir solvables. La crainte d'une concurrence pour l'industrie française est certes légitime mais il faut remarquer que les investissements extérieurs auxquels elle renoncerait seraient dans la plupart des cas effectués par d'autres firmes étrangères.

Aussi, est-il prévu d'augmenter les facilités offertes sous forme de financements spéciaux ou de garanties, et cela, en fonction de l'intérêt de l'investissement pour notre balance commerciale :

— la garantie doit couvrir une fraction plus importante des bénéficiaires rapatriables ou réinvestis, et la dégressivité en fin de période sera en principe supprimée ;

— la prime versée par l'exportateur sera modulée en fonction de l'intérêt de l'investissement et du degré de protection dont il bénéficie de la part du pays d'accueil.

Il faut noter qu'il existe une société, Unifex, spécialisée dans l'octroi de crédits bonifiés réservés aux investissements commerciaux à l'étranger et dont l'activité s'est traduite par un montant de prêt supérieur à 500 millions de francs depuis 1967 ; elle verra ses dotations augmenter pour accorder plus de prêts aux petites et moyennes entreprises.

Les entreprises peuvent également **bénéficier de services** divers que leur rendent certaines administrations.

D'abord, elles ont à leur disposition tout le réseau des postes de l'*expansion économique à l'étranger*, soit 125 conseillers commerciaux et 250 attachés, dont 6 spécialisés dans le commerce des produits agricoles. Il est d'ailleurs prévu par le Programme d'action prioritaire n° 9 (« Accompagnement de l'effort d'exportation ») que le nombre de ces agents sera augmenté, soit en fonction de critères géographiques liés à l'apparition de marchés nouveaux « porteurs d'avenir », soit en fonction de besoins de spécialisation sectorielle : ainsi 100 emplois nouveaux seront créés en 1977. Ces agents ont le souci constant de fournir toutes les informations économiques nécessaires sur la situation des pays où ils sont implantés. C'est ainsi qu'ils ont souvent été amenés à effectuer un nombre croissant d'études destinées à des ministères techniques ou des organismes professionnels, et à fournir aux exportateurs des renseignements commerciaux immédiatement exploitables sur les appels d'offres, les propositions d'affaires, les méthodes et les réglementations, les circuits de distribution, la concurrence. Toutes ces informations sont transmises au Centre français du commerce extérieur (C. F. C. E.), qui les diffuse dans un bulletin quotidien où elles sont méthodiquement classées.

Le Centre français du commerce extérieur (C. F. C. E.), qui a été réorganisé par le décret n° 76-330 du 14 avril 1976, possède une triple mission : informer les entreprises sur les marchés étrangers, stimuler les efforts de promotion collective des exportations, déceler les nouveaux exportateurs.

Cet organisme ne dispose pas seulement de bureaux à Paris mais s'appuie sur tout le territoire d'un dispositif assez dense de conseillers commerciaux en mission, ainsi que d'agents régionaux et de correspondants auprès des Chambres de commerce et d'industrie.

L'action du C. F. C. E. est complétée dans certains secteurs par l'action d'organismes spécifiques :

— la *Sopexa*, qui dispose d'un budget de plus de 75 millions de francs pour assurer la promotion des exportations agricoles ;

— le *Comité des foires*, qui organise des manifestations économiques à l'étranger, et dont le budget, 28 millions de francs, est couvert à plus de 50 % par des subventions budgétaires.

Enfin, il s'agit d'aménager les régimes juridiques de certaines activités nécessaires à l'exportation.

Il convient d'abord de favoriser le développement des **sociétés de commerce extérieur**. Comme le montrent les exemples allemand et japonais qui effectuent respectivement 30 % et 60 % de leurs échanges dans ce cadre, il s'agit d'une méthode de commercialisation efficace car elle constitue, notamment, le seul moyen pour des petites et moyennes entreprises d'être présentes sur les marchés étrangers. Il est donc nécessaire d'élargir leur accès au système public de soutien à l'exportation et de mettre en place des mécanismes de nature à pallier le manque de fonds propres qui en a limité jusqu'ici le développement. A noter que cette formule a l'avantage d'apporter une solution au délicat problème des achats de compensation souvent exigés par les pays de l'Est ou du Tiers-Monde.

Par ailleurs, il apparaît indispensable d'aménager le **statut des Français à l'étranger** pour assurer un meilleur accompagnement de nos exportations. Sur ce plan, le Gouvernement a largement suivi les conclusions du rapport Bettencourt en ce qui concerne la protection sociale, le statut fiscal et la scolarisation des enfants des Français à l'étranger.

*

* *

En définitive, il est clair que le rétablissement de notre balance commerciale ainsi que, plus généralement, la réalisation de l'excédent durable nécessaire au financement des exportations de capitaux indispensables ne sauraient se concevoir sans **une modération des prix et des revenus.**

Là réside une des raisons du succès de la République fédérale allemande qui s'explique sans doute par un climat politique plus serein, inconnu dans notre pays.

Mais l'exemple allemand manifeste également toute **l'importance** d'une certaine **spécialisation** et des **méthodes de commercialisation.** Sur ce dernier plan, on peut être satisfait des efforts entrepris, si ce n'est des résultats obtenus, sous l'impulsion du Ministre du Commerce extérieur.

Cependant, votre commission souhaite, en conclusion, attirer l'attention sur **la fragilité de notre balance des paiements.** Lorsque les excédents sont obtenus sur des pays faibles et les déficits accusés sur des pays forts, à montant égal, les créances ne compensent plus les dettes, puisque les unes ont été constituées au taux du marché, tandis que les autres sont obtenues à des conditions très légères sur des pays dont la solvabilité à moyen terme est douteuse.

*

* *

Sous réserve des observations contenues dans cet avis, votre commission vous propose d'adopter les crédits du budget du **Commerce extérieur** pour 1977.

ANNEXES



ANNEXE I

AUDITION DE M. ANDRÉ ROSSI, Ministre du Commerce extérieur.

Le 20 octobre 1976, la Commission sénatoriale des Affaires économiques et du Plan a entendu M. André Rossi, Ministre du Commerce extérieur.

Exposant, en premier lieu, la façon dont il entendait assurer sa mission, celui-ci a insisté notamment sur la franchise nécessaire dont il fallait faire preuve en ce domaine.

Il a ainsi reconnu qu'il avait assisté, au cours de ces derniers mois, à une dégradation de notre balance commerciale due à la reprise économique et à la sécheresse ; en revanche, il a fait remarquer que la France a su maintenir ses exportations et qu'elle réalise 12 % des exportations des principales puissances commerciales du monde.

Il s'est engagé à inciter les entreprises françaises à être plus présentes sur les marchés étrangers et, d'une façon générale, à multiplier les contacts à tous les niveaux entre responsables français et étrangers.

Il a fait remarquer que la France ne s'était portée vers les marchés extérieurs que tardivement et que, naturellement, ce mouvement avait d'abord concerné les grandes entreprises ; il importe donc maintenant de développer les comportements exportateurs chez les petites et moyennes entreprises.

M. André Rossi, après avoir rappelé que la France constituait le quatrième exportateur mondial, a convenu qu'en ce qui concerne les importations il fallait rechercher les moyens d'assurer une meilleure utilisation des ressources nationales et notamment économiser l'énergie.

Le Ministre a souligné que la dépréciation monétaire ne pouvait stimuler les exportations et qu'au contraire on constatait que les pays à monnaie faible voyaient leur balance commerciale se dégrader.

Le Ministre a alors présenté l'évolution récente de notre commerce extérieur en indiquant que l'excédent de 950 millions, en juin 1976, pour les produits agro-alimentaires, s'était transformé en un déficit de 260 millions en septembre ; il a ensuite précisé que, pour l'année 1976, nos importations de pétrole devaient ne pas dépasser 51 milliards de francs.

En ce qui concerne nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, le Ministre a d'abord rappelé que si le taux de couverture de nos échanges s'était établi à 77 % en 1974, il avait pu s'améliorer en 1975 avec la récession française ; en 1976, ce taux devrait se situer aux alentours de 80 %, mais M. Rossi a également fait valoir que nos déficits et nos excédents se compensaient à l'intérieur des autres pays de la C. E. E.

Traitant ensuite du problème de nos échanges avec le Moyen-Orient, le Ministre a d'abord rappelé que la France, après avoir été, pour des raisons historiques, longtemps absente de ces marchés, bénéficiait désormais de sa politique étrangère dans cette partie du monde. Il a précisé que le Moyen-Orient représentait 12 % de nos exportations et que notre pays se situait ainsi derrière l'Allemagne et le Japon.

A propos des échanges de la France avec les pays de l'Est, le Ministre s'est d'abord félicité de la volonté de leurs responsables économiques de les développer au maximum. Revenant de Tchécoslovaquie, il a pu détailler les efforts entrepris du côté français : il a rappelé que les échanges des pays occidentaux avec les pays de l'Est ont atteint, l'année dernière, 28 milliards de dollars, dégageant un excédent, pour le premier groupe de pays, de 8 milliards de dollars, la République fédérale d'Allemagne exportant d'ailleurs quatre fois plus que la Grande-Bretagne ou la France (celle-ci, pour sa part, ne réalise qu'un excédent de 3,6 milliards de dollars, dont les deux tiers avec l'U. R. S. S.).

En ce qui concerne l'endettement, la France n'est que le cinquième pays occidental pourvoyeur de crédits aux pays de l'Est et ceux-ci ne constituent que 20 % de nos créances extérieures.

M. André Rossi a ajouté que la France avait cherché à aider les pays de l'Est à commercialiser certaines de leurs productions mais que des problèmes restaient à résoudre pour les textiles, les moteurs électriques et les engrais. Il a rappelé que le Gouvernement français n'était pas hostile, par principe, au système de la compensation mais qu'il fallait que nos entreprises développent des filiales spécialisées dans ce genre d'opérations.

Evoquant les possibilités de coopération avec les pays de l'Est sur les marchés du Tiers Monde, il a signalé que les exemples de ce type de collaboration étaient assez rares et a cité des cas concrets en Iran.

Abordant la question de l'endettement extérieur de la France, il a insisté sur le fait que la politique de celle-ci n'a jamais consisté à chercher à soutenir le franc par des emprunts sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne les aides à l'exportation destinées aux P. M. E., le Ministre a rappelé qu'il avait fait porter ses efforts sur ce plan et qu'il avait, notamment, réuni à Lyon, peu après son entrée en fonctions, les huit conseillers commerciaux en poste dans la métropole. Il a ajouté que, dans le même but, il cherchait les moyens de décentraliser les procédures d'aide à l'exportation et qu'en particulier, cela avait été fait pour l'opération « nouveaux exportateurs ». A propos des services de l'expansion économique à l'étranger, il a fait état des effectifs existants : il y a actuellement en poste 136 conseillers commerciaux.

Traitant des échanges agro-alimentaires, M. André Rossi a d'abord précisé les domaines dans lesquels il croyait possible de diminuer le déficit de la France : le colza et le soja. Il a ensuite décrit certaines mesures favorables aux exportations agricoles indiquant notamment que la prime d'orientation agricole prenait en compte les possibilités exportatrices de l'industrie.

Evoquant à nouveau les conséquences de la sécheresse, il a indiqué que, de juillet à septembre, le solde positif de nos échanges agricoles est passé de 900 millions à 250 millions, ce qui s'explique, d'une part, par une diminution de nos exportations de 450 millions et, d'autre part, par une augmentation de 250 millions de francs de nos importations.

Répondant aux questions de MM. PrévotEAU, Pintat, Braconnier, Berchet, Lemaire, Barroux, Pouille, Bouquerel, Raymond Brun et Hector Dubois, le Ministre a d'abord déclaré qu'il reprenait à son compte l'opinion de M. Barre, alors Ministre du Commerce extérieur, selon laquelle la Communauté européenne n'avait pas de véritable conception à long terme pour sa politique d'exportation de produits agricoles. Il a ensuite précisé qu'en matière énergétique, il était prévu de limiter à 55 milliards de francs courants nos importations de pétrole, en 1977.

Evoquant le problème des investissements à l'étranger, il a souligné que ceux-ci engendraient, dans la plupart des cas, d'importants courants d'exportations et qu'ils devaient donc en conséquence être encouragés.

M. André Rossi a indiqué ensuite qu'il existait certains marchés solvables comme les pays scandinaves ou le Venezuela, qui n'étaient pas assez prospectés

par les exportateurs français et qu'il envisageait d'organiser une campagne de promotion dans ces pays, analogue à celle qui fut effectuée en 1972 aux Etats-Unis sous le sigle d'O. P. A.

Le Ministre a ensuite précisé le dispositif de certaines procédures d'aide à l'exportation, en insistant tout particulièrement sur les aménagements qui avaient été prévus en faveur des P. M. E.

En ce qui concerne les problèmes posés par la réalisation d'opérations de troc avec les pays de l'Est, le Ministre a été amené à évoquer le rôle des sociétés de commerce international; il a d'ailleurs signalé qu'il avait créé un groupe de travail pour étudier l'intérêt et les moyens de favoriser la multiplication de ce type d'entreprises commerciales. Il a aussi regretté que soient critiqués systématiquement les efforts commerciaux menés par les entreprises françaises.

M. André Rossi a ensuite pris note de certaines gênes à l'exportation de produits agricoles, liées à un mauvais fonctionnement du mécanisme des montants compensatoires.

Evoquant son voyage en Tchécoslovaquie, il a précisé qu'il avait l'intention d'installer à Bratislava un représentant commercial permanent et indiqué en outre qu'un des principaux problèmes des services commerciaux était d'avoir connaissance des projets des entreprises locales.

M. André Rossi a affirmé qu'il entendait également faire porter son effort sur la formation des personnels en matière de commerce extérieur.

Rappelant que le VII^e Plan avait prévu de créer cent postes par an dans les services de l'expansion économique à l'étranger, le Ministre s'est déclaré favorable à l'organisation actuelle qui lui paraissait correspondre aux caractéristiques spécifiques de l'économie française.

Après avoir évoqué nos relations avec les pays en voie de développement, le Ministre a terminé son exposé en admettant que les contrats qui semblent devoir être signés après des contacts politiques ne sont pas toujours suivis d'effets, remarquant qu'il ne s'agissait pas là nécessairement d'un manque de dynamisme des entreprises françaises mais parfois simplement d'une manifestation de l'indépendance des entreprises locales concernées.

ANNEXE II

LES EMPRUNTS A L'ETRANGER DES FIRMES FRANÇAISES

Le régime des emprunts à l'étranger.

Les emprunts à l'étranger et les emprunts en devises auprès de banques françaises sont soumis au même régime juridique. Il existe, dans la réglementation des changes, trois grandes catégories d'emprunts à l'étranger ou en devises auprès de banques françaises :

— les emprunts dits « commerciaux », c'est-à-dire destinés au financement d'importations, d'exportations ou d'opérations commerciales avec l'étranger, qui sont entièrement libres, sous réserve de la justification d'une transaction commerciale ;

— les emprunts non commerciaux dits « automatiques », c'est-à-dire pouvant être contractés sans autorisation préalable. Ils doivent actuellement répondre à un certain nombre de conditions très strictes : être libellés en devises étrangères, être d'une durée minimale d'un an, être assortis d'un taux d'intérêt normal et donner lieu dès leur réalisation à cession de devises sur le marché des changes. Leur plafond, qui était de 2 millions de francs par entreprise a été porté à 10 millions de francs en 1974 ;

— tous les autres emprunts sont soumis à autorisation.

Les emprunts « à l'étranger » non commerciaux sont pour une part des emprunts obligataires émis sur les marchés étrangers (repris à la ligne « investissements de portefeuille » des non-résidents en balance des paiements) ; pour partie, des emprunts auprès de banques étrangères et des emprunts privés auprès de non-résidents (ligne « prêts » de non-résidents).

Tous les emprunts, quel que soit leur régime juridique, doivent être rapatriés par l'entremise d'un intermédiaire agréé et cédés immédiatement sur le marché des changes ; ils donnent lieu à établissement de comptes rendus tant au moment de leur réalisation qu'à celui de leur remboursement. Ces comptes rendus, visés par les Intermédiaires agréés, sont transmis à la Direction du Trésor qui vérifie la régularité des opérations et leur conformité aux autorisations délivrées.

L'évolution depuis 1974.

Emprunts extérieurs autorisés à moyen et long terme des résidents nets des remboursements.

(Dont emprunts obligataires, non compris les emprunts ayant le caractère d'investissements directs.)

Réalisations en M. F. F.

	1974	1975	1976 (1 ^{er} trimestre) (1).
Emprunts en devises auprès de banques françaises...	4 255	1 035	50
Emprunts auprès de non-résidents	9 135	10 650	5 610
Total	13 390	11 685	5 660

(1) Chiffres provisoires.

Source : Balance des paiements.

ANNEXE III

LE REGIME DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS EN FRANCE

Réglementation actuelle.

Les investissements directs étrangers en France sont soumis, en règle générale, à déclaration et autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances. Aux termes de l'article 2 du décret n° 67-78 du 27 janvier 1967, il faut entendre par investissement direct, outre l'achat, la création ou l'extension de fonds de commerce ou de succursales, toutes opérations ayant pour effet de permettre à une ou plusieurs personnes de prendre ou d'accroître le contrôle d'une société ou d'assurer l'extension d'une telle société déjà sous leur contrôle.

Afin d'éviter que le contrôle des investissements étrangers ne gêne le fonctionnement du marché financier, il a été précisé dans le décret que n'est en aucun cas considérée comme investissement direct, la seule participation, lorsqu'elle n'excède pas 20 %, dans le capital d'une société dont les titres sont cotés en bourse. L'administration considère par ailleurs en règle générale que les prises de participation étrangères dans le capital d'une société française non cotée ne constituent pas un investissement direct lorsqu'elles n'excèdent pas 20 % au total.

D'autre part, depuis l'entrée en vigueur de la circulaire du 26 juillet 1974, certaines opérations mineures sont dispensées de déclaration préalable et donnent seulement lieu à l'établissement d'un compte rendu *a posteriori* (dans la limite de 2 millions de francs par année civile : souscription à des augmentations de capital ou prêts d'actionnaires lorsqu'il n'y a pas accroissement du pourcentage de participation étrangère autorisé précédemment ; dans la limite d'un million de francs par opération : achat ou création de fonds de commerce par des personnes physiques non résidentes).

Les investissements de ressortissants de la Communauté économique européenne.

Le Gouvernement a été amené à réexaminer les textes en vigueur au regard des dispositions du Traité de Rome, et notamment des règles concernant la liberté d'établissement. Il a en conséquence et en réponse aux préoccupations exprimées par la Commission des Communautés, publié les décrets n° 71-143 et 71-144 du 22 février 1971. En application de ces textes les investissements en France de ressortissants de la C. E. E. échappent aux dispositions du décret du 27 janvier 1967 relatives au contrôle des investissements étrangers, mais sont soumis, dans la mesure où il sont susceptibles de donner lieu à mouvement de capital, aux dispositions du contrôle des changes fixées par le décret du 24 novembre 1968.

• *L'évolution depuis 1970 des investissements étrangers en France.*

Le tableau 1 ci-joint retrace l'évolution des flux d'investissement bruts et nets au cours des cinq dernières années.

Sont considérés comme prêts ayant le caractère d'investissements directs, ceux qui sont octroyés par une maison mère étrangère à sa filiale résidente. Le seuil de participation étrangère retenu est de 20 % du capital.

Le tableau 2 analyse la provenance des investissements étrangers par grande zone géographique. Les données pour 1975 ne seront pas disponibles avant quelques semaines.

L'importance croissante représentée par les 8 autres pays membres de la C. E. E. (statistiques homogènes sur la période considérée) au détriment de la part des Etats-Unis, est réciproque du développement des investissements français chez nos partenaires.

Il paraît utile de souligner que toutes les données présentées concernent des flux financiers entre la France et l'extérieur et qu'elles ne peuvent donc permettre d'appréhender l'ensemble des investissements directs. Elles ne donnent notamment aucune indication sur le développement des entreprises sous contrôle étranger lorsqu'il est financé par auto-financement ou par des emprunts locaux. Par ailleurs, la balance des paiements étant établie d'après la provenance des capitaux et non leur origine, les investissements directs effectués en France par des filiales d'entreprises américaines établies dans la C. E. E. sont compris parmi les investissements communautaires. Il n'est pas impossible que cette présentation explique pour partie la baisse de la part des Etats-Unis constatée à partir de 1972.

TABLEAU 1

*Opérations ayant le caractère d'investissements directs
réalisées en France, par des non-résidents (1).*

	INVESTISSEMENTS directs.			PRETS ayant le caractère d'investissements directs.			TOTAL		
	Brut.	Liquidation.	Net.	Brut.	Remboursements.	Net.	Brut.	Liquidation.	Net.
1971	3 928	1 019	2 909	1 377	441	936	5 305	1 460	3 845
1972	4 389	1 078	3 311	325	862	— 537	4 714	1 940	2 774
1973	6 340	1 470	4 877	336	463	— 127	6 676	1 933	4 750
1974	8 593	1 594	6 999	2 052	712	1 340	10 658	2 324	8 339
1975	7 619	2 146	5 473	1 488	938	550	9 107	3 084	6 023

(1) Secteur privé non bancaire.

TABLEAU 2

*Provenance géographique des investissements directs bruts
de non-résidents en France (1).*

	1970		1971		1972		1973		1974	
	Brut.	%								
C. E. E.	2 090	51 %	1 881	48 %	2 150	49 %	3 437	54 %	4 536	53 %
Etats-Unis	1 066	26 %	1 022	26 %	963	22 %	1 013	16 %	1 408	16 %
Autres pays O.C.D.E.	820	20 %	839	21 %	1 174	27 %	1 630	26 %	2 354	27 %
Reste du Monde.....	144	3 %	186	5 %	102	2 %	260	4 %	295	4 %
Total	4 120	100 %	3 928	100 %	4 389	100 %	6 340	100 %	8 593	100 %

(1) Non compris les prêts ayant le caractère d'investissement direct et non déduites les liquidations.

Les données pour 1975 ne sont pas encore disponibles.